



08b Programme départemental d'éradication de la tremblante

Référence :
Indice 01
Date: 15/01/2013
Page 1 sur 1
VETERINAIRES

- GDS Creuse propose un plan départemental en complément du programme national.
- Une aide de 50% des frais de génotypage (frais de prélèvements et d'analyses) est apportée à tous les éleveurs hors UPRA adhérents à GDS Creuse.

OBJECTIFS : Génotypage du haras de béliers actifs sur le troupeau ovin de notre département.

Les différents plans de lutte contre la tremblante chez les ovins à partir du génotypage des béliers dans notre département sont les suivants :

- Plan de lutte national mis en place par les UPRA : génotypage des ovins actifs (des brebis, des agnelles : selon les races) dans tous les élevages sélectionneurs inscrits.
- Plan de lutte départemental via GDS Creuse : génotypage des destinés à la reproduction dans tous les autres élevages non inscrits en UPRA de race, adhérents à GDS Creuse, y compris les élevages en OP. Cette action est basée sur le volontariat et passe par la signature d'un engagement par l'éleveur. Une information est transmise à tous les détenteurs d'ovins adhérents au GDS Creuse.

ORGANISATION:

- Le vétérinaire vérifie la conformité de l'identification des ovins à génotyper.
- Les prélèvements sont réalisés par les vétérinaires soit au moment des opérations de prophylaxie soit sur demande précise de l'éleveur.
- Les analyses sont réalisées par le laboratoire GENINDEXE 17000 La Rochelle qui s'engage :
 - o à fournir les kits (tubes EDTA de 5 ml, aiguilles, portes aiguilles et boites de transport) ainsi que fiches de prélèvement et enveloppes pré timbrées servant à l'expédition des échantillons,
 - o à transmettre les résultats à l'éleveur, au vétérinaire et à GDS Creuse,
 - o sur demande de GDS Creuse, GENINDEXE effectue un premier approvisionnement de kits aux vétérinaires, tout besoin supplémentaire sera indiqué à GDS Creuse par le vétérinaire.

1°) les élevages concernés par les opérations de prophylaxie collective de la brucellose.

- Lors des opérations de prophylaxie, le vétérinaire informe l'éleveur et propose le génotypage en fonction des besoins de l'élevage, fait remplir et signer le document d'engagement (08b1) et transmet l'exemplaire destiné à GDS Creuse, réalise les prélèvements, complète la fiche de prélèvement (08b2) et transmet les échantillons à GENINDEXE.
- GDS Creuse assure l'enregistrement des résultats et prend contact avec l'éleveur pour lui préciser la marche à suivre en fonction des résultats et informe le vétérinaire des dispositions mises en place dans l'élevage.
- Une demi-vacation (soit 10,73 €) et un coût de prélèvement (soit 1,00 € par prise de sang) par élevage ayant fait réaliser des génotypages sont réglés par GDS Creuse aux vétérinaires.

2°) les élevages concernés hors opérations de prophylaxie :

- Lors de toute demande hors opérations de prophylaxie, un engagement est signé par l'éleveur.
- Les vétérinaires et GDS Creuse appliquent le schéma décrit ci-dessus dans ces élevages.
- Les éléments de base, pour le coût, sont une vacation (soit 21,46 €) et un coût de prélèvement (soit 1,00 € par prise de sang), ces éléments sont modulés en fonction des conditions de réalisation des prélèvements (déplacement...). Dans ce cas, GDS Creuse règle les honoraires aux vétérinaires sur facturation de ce dernier à GDS Creuse.